

Nombres 9

Französische Darby-Übersetzung



1 Et l'Éternel parla à Moïse, dans le désert de Sinaï, le premier mois de la seconde année après leur sortie du pays d'Égypte, disant: **2** Que les fils d'Israël fassent aussi la Pâque au temps fixé. **3** Vous la ferez au temps fixé, le quatorzième jour de ce mois, entre les deux soirs; vous la ferez selon tous ses statuts et selon toutes ses ordonnances. **4** -Et Moïse dit aux fils d'Israël de faire la Pâque. **5** Et ils firent la Pâque, le premier mois, le quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, au désert de Sinaï: selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse, ainsi firent les fils d'Israël. **6** Et il y eut des hommes qui étaient impurs à cause du corps mort d'un homme, et qui ne pouvaient pas faire la Pâque ce jour-là; et ils se présentèrent ce jour-là devant Moïse et devant Aaron. **7** Et ces hommes lui dirent: Nous sommes impurs à cause du corps mort d'un homme; pourquoi serions-nous exclus de présenter l'offrande de l'Éternel au temps fixé, au milieu des fils d'Israël? **8** Et Moïse leur dit: Tenez-vous là, et j'entendrai ce que l'Éternel commandera à votre égard. **9** Et l'Éternel parla à Moïse, disant: **10** Parle aux fils d'Israël, en disant: Si un homme d'entre vous ou de votre postérité est impur à cause d'un corps mort, ou est en voyage au loin, il fera la Pâque à l'Éternel. **11** Ils la feront le second mois, le quatorzième jour, entre les deux soirs; ils la mangeront avec des pains sans levain et des herbes amères; **12** ils n'en laisseront rien jusqu'au matin et n'en casseront pas un os; ils la feront selon tous les statuts de la Pâque. **13** Mais l'homme qui est pur et qui n'est pas en voyage, qui s'abstient de faire la Pâque, cette âme sera retranchée de ses peuples; car il n'a pas présenté l'offrande de l'Éternel au temps fixé: cet homme portera son péché. **14** Et si un étranger séjourne chez vous, et veut faire la Pâque à l'Éternel, il la fera ainsi, selon le statut de la Pâque et selon son ordonnance. Il y aura un même statut pour vous, tant pour l'étranger que pour l'Israélite de naissance.

15 Et le jour que le tabernacle fut dressé, la nuée couvrit le tabernacle de la tente du témoignage, et elle était le soir sur le tabernacle comme l'apparence du feu, jusqu'au matin. **16** Il en fut ainsi continuellement: la nuée le couvrait, et la nuit, elle avait l'apparence du feu. **17** Et selon que la nuée se levait de dessus la tente, après cela les fils d'Israël partaient; et au lieu où la nuée demeurait, là les fils d'Israël campaient. **18** Au commandement de l'Éternel, les fils d'Israël partaient, et au commandement de l'Éternel, ils campaient; pendant tous les jours que la nuée demeurait sur le tabernacle, ils campaient. **19** Et si la nuée prolongeait sa demeure sur le tabernacle plusieurs jours, alors les fils d'Israël gardaient ce que l'Éternel leur avait donné à garder, et ne partaient pas. **20** Et s'il arrivait que la nuée fût sur le tabernacle peu de jours, ils campaient au commandement de l'Éternel, et au commandement de l'Éternel ils partaient. **21** Et s'il arrivait que la nuée y fût depuis le soir jusqu'au matin, et que la nuée se levât au matin, alors ils partaient; ou si, après un jour et une nuit, la nuée se levait, ils partaient; **22** ou si la nuée prolongeait sa demeure pendant deux jours, ou un mois, ou beaucoup de jours sur le tabernacle pour y demeurer, les fils d'Israël campaient et ne partaient pas; mais quand elle se levait, ils partaient. **23** Au commandement de l'Éternel ils campaient, et au commandement de l'Éternel ils partaient; ils gardaient ce que l'Éternel leur avait donné à garder, selon le commandement de l'Éternel par Moïse.